

SOCIAL

Les salariés protégés des Papeteries licenciés



Les délégués CGT des Papeteries, avec Thierry Georges (à d.) et Hélène Blanc (à d.), de l'union départementale CGT. / PHOTO C.G.Z.

Ils ont reçu fin septembre un courrier émanant du ministère du Travail.

"C'est une réponse politique, ce n'est pas fait à l'issue d'une enquête". Au cours d'une conférence de presse à l'union locale CGT de Vaison-la-Romaine, Jean-Michel Moulin, délégué syndical des Papeteries de Malaucène, a réagi au courrier ministériel. A la fin du mois de septembre, quatorze des vingt-six salariés protégés (élus du comité d'entreprise ou délégués syndicaux) ont reçu une lettre du ministère du Travail annulant la décision de l'inspecteur du travail de ne pas autoriser leur licenciement. C'est leur employeur, le groupe Schweitzer-Mauduit, qui est allé au bout de sa démarche en ayant recours au ministère.

Celui-ci n'avait pourtant pas répondu dans le délai de quatre mois au recours de SWM, ce qui valait refus de licenciement. La CGT croit savoir qu'il y a eu débat au sein de la direction départemen-

tales du travail, qui a refusé lors de deux instances de licencier les salariés protégés, battant de fait en brèche les motifs économiques du plan social des Papeteries et accordant du crédit au dossier monté par le cabinet comptable de la CGT.

Les quatorze salariés protégés - ainsi que les douze quand ils auront reçu la lettre - vont d'abord demander des explications, avant de formuler un recours devant le tribunal administratif. *"Ils se sont trompés sur les chiffres de nos experts, estime Joël Charbonnier. Je voudrais avoir un dossier, c'est normal. C'est facile d'envoyer une lettre, moi je veux des preuves".* Régis de Charette se dit *"touché par la lettre. On a le sentiment qu'on méritait que notre dossier soit lu. Ils ne l'ont pas fait, c'est un manque de respect, c'est insultant"*.

Pour Thierry Georges, secrétaire de l'union locale CGT, *"c'est une décision éminemment politique, comme l'ensemble du dossier depuis le départ"*.

Christian GRAVEZ

La Marseillaise du 6 Octobre 2010:



Vaucluse

MALAUÇÈNE : le ministre s'oppose à l'inspection du travail

PAGE 8

la Marseillaise

MERCREDI 6 OCTOBRE 2010 - 0,85 € - N° 19959 - www.lamarseillaise.fr



Prud'homme
3 décembre 2010

VOTE

Colère et détermination à Malaucène pour ne pas que l'entreprise « s'assoie sur les règles du code du travail »

MALAUCENE. Le ministère du travail avalise les licenciements économiques.

Un nouveau coup dur pour les papèteries

■ Ils sont 14 ex-salariés des papeteries de Malaucène à avoir reçu le même courrier du ministère du travail : malgré les deux avis contraires de l'Inspection du travail, les hommes d'Eric Woerth considèrent que ces salariés protégés (membres du comité d'entreprise et délégués du personnel) peuvent être licenciés « pour motif économique ». La justification de la décision est résumée en 20 petites lignes : si les récipiendaires contestent certains des arguments, ils aimeraient surtout avoir accès au dossier sur lequel se sont appuyés les membres du ministère pour prendre cette décision.

L'absence de précisions leur paraît humiliante : « au vu de cette lettre, il semble que les gens du Ministère n'ont même pas lu le dossier que nous leur avons fourni ; c'est insultant pour le travail fourni, qu'ils balayent d'un revers de la main ».

Sans vouloir dévoiler leur plan d'action (ils se disent « échaudés par la manière dont a été traité le dossier des papeteries de Malaucène »), les salariés concernés et la CGT comptent bien poursuivre le combat.

Des décisions politiques

Pour la CGT, la vision de la situation aux papeteries n'a pas changé : « il s'agit de licenciements boursiers, liés à la spéculation financière, comme l'atteste un document du groupe Schweitzer-Mauduit, aux Etats-Unis qui annonce dès 2008 la fermeture de Malaucène pour améliorer les performances de l'action. Le motif économique

n'a pas lieu d'être ».

Ils accusent même l'Etat Français d'avoir fait preuve « de complaisance vis à vis des décisions du groupe », qui « massacre notre bassin d'emploi pour partir en Pologne », tout en « récupérant une partie du coût du plan social par des défiscalisations et des exonérations de taxes sur la plus-value ». Ils estiment ne pas avoir été soutenus, aussi bien au ni-

veau local (mairie et intercommunalité) qu'au sein du gouvernement : « malgré les promesses du député Mariani ou du ministre Estrosi, ils ne nous ont jamais recontacté ; ils n'ont rien fait ». Seuls, le Conseil général et le Conseil régional trouvent grâce à leurs yeux, pour leur mobilisation, même si elle a été vaine.

LYDIE MALLET

L'avenir par la convention de revitalisation ?

■ Puisque l'entreprise est en cours de démantèlement avec vente du matériel et de certaines parties de l'immobilier, les papetiers ont définitivement abandonné l'espoir d'un maintien d'activité sur le site. Concernant le combat sur les conditions de licenciement, après les conciliations prévues les prochaines semaines, ils viennent d'apprendre que le tribunal des Prud'hommes d'Orange va traiter tous les dossiers en juin 2011.

Le sujet d'inquiétude du moment concerne donc la convention de revitalisation qui est en cours. Les papetiers auraient déjà aimé avoir un bilan de la précédente convention.

Encore roulés dans la farine ?

Bien que leur avis ne soit que consultatif, ils regrettent aussi de n'avoir eu que 9 jours (entre le 20 et le 29 septembre) pour préparer ce dossier, « présenté par le Préfet selon les termes même de Schweitzer-Mauduit ».

Dès le début, les papetiers crai-

gnent le pire, d'autant que la somme qui doit être allouée par l'entreprise (4 fois le SMIC par emploi supprimé, soit 1.114.924 euros) est déjà ponctionnée de près de 30% : « une ristourne de 10% et près de 200 000 euros pour le cabinet Sofred, choisi hors appel d'offre et qui n'a aucune obligation de résultat ».

Alors qu'au bout d'un an, le bilan du reclassement n'est pas formidable (« à peine 60 personnes ont trouvé une solution, même s'il ne s'agit que d'un CDD de plus de 6 mois »), les papetiers ne sont pas très optimistes.

D'autant que le Vaucluse n'est pas réputé pour la force de son emploi industriel. Et s'ils savent depuis longtemps ne pas pouvoir faire confiance au groupe Schweitzer-Mauduit, qui ne brille pas par ses qualités de transparence et de souci humain, ils ont appris à se méfier des représentants de l'Etat.

LYM

HAUT-VAUCLUSE

Le ministre du Travail revient sur sa décision au sujet de l'entreprise malaucénoise

Papeteries : les salariés protégés licenciés

MALAUÇÈNE

C'était la consternation hier. Les 14 premiers salariés protégés des papeteries de Malaucène ont reçu un courrier du ministère du Travail autorisant leur licenciement.

Le ministre est revenu sur sa décision, puisque dans un premier temps, en ne répondant pas dans les délais légaux au recours de Schweitzer-Mauduit propriétaire des lieux, il avait reconnu que la cause économique n'était pas prouvée.

Il suivait par-là les conclusions de deux niveaux hiérarchiques de l'Inspection du travail qui avait procédé à une enquête.

Attendus de la décision ministérielle. « Je vais demander le dossier qui justifie cette réponse. L'inspection envoie un rapport de centaines de pages et on répond en dix lignes », commente Luc Charbonnel, élu du personnel et embarqué dans la première charrette.

« Une manœuvre boursière »

Une incompréhension totale puisque les syndicalistes rappellent que le rapport sur les douze autres papeteries est de la veine. L'Union locale de la CGT Vaison-Malaucène

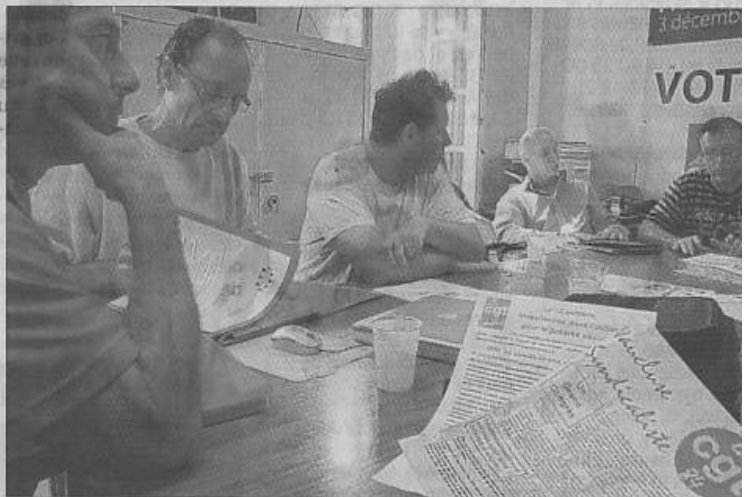
reste sur sa ligne en dénonçant toujours et encore le licenciement économique : « C'est une manœuvre boursière clairement indiquée dans une demande adressée à Michel Fievez, PDG Europe du groupe » affirme Jean-Marc Moulin, porte-parole des derniers salariés.

Il démontre que cette fermeture sera payée par le contribuable : « Le plan de sauvegarde de l'emploi est de 19 millions d'euros. En fait, il sera déduit des bénéfices de quelque 200 millions estimés cette année. Le pire c'est que dans le cadre du plan de revitalisation qui fait suite au licenciement, Schweitzer-Mauduit s'est vu accorder un abattement de 149 924 euros pour avoir laissé le courant électrique.

Si on ajoute les émoluments du cabinet, 30 % des 114 924 euros sont enlevés à la revitalisation du secteur. Tout ce chômage, sera payé par Pôle emploi donc nous tous. »

Reste le dernier recours devant la justice, au tribunal administratif pour demander au ministre de revoir sa copie et ensuite devant les prud'hommes d'Orange. Tous les dossiers seront étudiés le 9 juin 2011. Les premières conciliations qui touchent les 300 salariés des papeteries de Malaucène licenciés en deux vagues en avril 2009 n'ont rien donné.

Bruno ALBERRO



Les salariés protégés vont saisir le tribunal administratif pour contester la décision du ministre du Travail.

On enlève les machines

Depuis septembre dernier, l'usine de Malaucène a cessé de produire. Seuls les salariés protégés y vont pour s'occuper des personnes en reconversion ou en stage de formation.

Ce qu'ils redoutaient s'est produit, les machines du site sont démontées par une société de Lorraine, Itec, et quittent l'usine au fur et à mesure. Si la valeur liquidative était de 200 000 €, l'ensemble sera revendu 3,5 millions d'€. Une grande partie sera remontée en Pologne où trois usines seront construites pour fabriquer le papier Lip (Lower ignition

propensity) développé à Malaucène qui répondra aux normes du papier tabac obligatoire en 2012. Idem pour la villa de direction, installée sur les 33 ha de terrain des papeteries, estimée par les services fiscaux à 100 000 €, qui a trouvé preneur à 350 000 €. Il reste le problème de la pollution à résoudre où les employés n'ont pas de réponse des services de l'Etat. Les premières constatations parlent de présence de trichloréthylène ou de manganèse. Ils craignent que ce dossier qui coûterait deux millions d'€ à Schweitzer-Mauduit se perde dans les oubliettes. □

